

Pays Loire Angers

83, rue du Mail

BP 80529

49000 ANGERS

Etude de faisabilité d'une programmation culturelle à l'échelle du Pays Loire Angers

Rapport intermédiaire

Décembre 2007



Bénédicte DUMEIGE Conseil
Consultante en projet de développement culturels
15 rue Jules Ferry - 93170 Bagnolet
t. + f. 01 48 70 78 53 - email contact@dumeige-conseil.com

Introduction

Le Pays Loire Angers a engagé une réflexion pour définir une politique culturelle partagée à l'échelle de son territoire.

Un diagnostic culturel assorti de propositions d'actions a été réalisé par le cabinet Bénédicte Dumeige en 2006-2007. Il a fait l'objet d'une restitution publique en juin 2007 lors du Forum culturel organisé par Angers Loire Métropole au Quai.

Le Pays Loire Angers a souhaité poursuivre la réflexion en sollicitant une étude complémentaire concernant la faisabilité de la mise en place d'une saison culturelle à l'échelle du Pays.

Le présent rapport constitue une étape intermédiaire qui doit faire l'objet de discussions avec le comité de pilotage de l'étude. Sur les bases des différentes discussions et réflexions, le dossier sera finalisé au début du premier trimestre 2008.

Le rapport comprend une première partie rappelant les principales conclusions du diagnostic culturel et leurs impacts sur les choix qui nous semblent pertinents d'opérer pour tenir compte de cet état des lieux et garantir au mieux le succès de l'opération.

Dans une seconde partie, nous abordons les modalités pratiques de mise en œuvre de la saison avec l'ensemble de ses caractéristiques et les moyens humains et financiers à mobiliser.

LE DIAGNOSTIC

Rappel du contexte et des enjeux culturels

La mise en place d'une saison culturelle constitue un acte d'engagement fort pour une collectivité quelle que soit sa nature et sa dimension. Cette programmation ne peut être isolée de l'ensemble des dynamiques territoriales et doit reposer sur une prise en compte de l'environnement immédiat.

Le projet artistique doit être fondé sur les principales caractéristiques de l'offre et de la demande culturels du territoire. Aussi, convient-il de rappeler les principaux éléments du diagnostic élaboré dans le cadre de l'étude « d'aide à la définition d'une politique partagée sur le territoire du Pays Loire Angers et Angers Loire Métropole ». ¹

Le Pays Loire Angers, créé en octobre 2005, comporte 66 communes regroupées au sein de quatre EPCI :

- La communauté d'agglomération Angers Loire Métropole (31 communes)
- La communauté de communes du Loir (13 communes)
- La communauté de communes Vallée Loire-Authion (8 communes)
- La communauté de communes Loire Aubance (14 communes)

Le territoire comprend un bassin de population d'un peu plus de 300 000 habitants, dont 261 246 vivent dans l'espace d'Angers Loire Métropole (chiffre du recensement de 1999).

La compétence culturelle est diversement mise en œuvre par ces EPCI :

- deux CdC ont pris une compétence partielle en matière de soutien aux écoles de musique (Loire Authion et Loire Aubance) ;
- la Cdc du Loir a pris une compétence concernant la « Diffusion des pratiques culturelles en milieu rural » en 2006 ;
- l'agglomération d'Angers n'a pris aucune compétence.

Ceci a pour conséquence de produire les effets suivants :

- Une gestion de la politique culturelle à l'échelon communal qui ne prend qu'insuffisamment en compte les enjeux de l'aménagement du territoire et notamment les réflexions en cours à l'échelle du ScoT
- Une atomisation des équipements : constat particulièrement vrai à l'échelle de l'agglomération.
- Une dispersion des efforts qui induit une offre inégale de service culturel à l'échelle du territoire (ex : lecture publique, enseignement musical, ...)

¹ Etude réalisée par le cabinet Bénédicte Dumeige. Le rapport final a été remis en juin 2007. Une restitution publique a eu lieu lors d'un forum culturel organisé au Quai le 29 juin 2007.

- Des phénomènes de concurrence éventuels entre des équipements : exemple les nouvelles médiathèques en cours de construction dans le sud d'Angers Loire Métropole.

1. UNE GRANDE DELEGATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE AUX ASSOCIATIONS

L'ensemble du diagnostic révèle une très faible gestion publique directe des structures et équipements. Les communes confient en très grande majorité la gestion des projets culturels à des associations. Dans chaque secteur étudié, nous avons pu appréhender combien le bénévolat est présent ; sans nul doute, il constitue un facteur d'appropriation très fort des outils culturels par la population. Néanmoins, ce système peut générer des faiblesses à terme du fait de :

- La faible vision des bénévoles sur des enjeux extra-communaux et d'aménagement du territoire qui sont des notions parfois difficiles à appréhender voire qui peuvent être redoutées (perte d'identité, sentiment de dépossession, ...)
- Problème de la formation des bénévoles pour offrir un service de qualité
- Renouvellement des équipes qui ont tendance à s'essouffler

Cependant, les formes associatives peuvent revêtir différentes formes. C'est ainsi que :

- Certaines disposent de personnel salarié
- Certaines voient leur fonctionnement encadré par des conventions précises avec des missions de service public délivrées par les communes ou groupement de communes.

Les enjeux du développement culturel passent également par une large réflexion à engager sur les modes de gestions des projets culturels, la professionnalisation des structures, tout en préservant l'émulation et l'investissement du milieu associatif.

2. UN ACCES INEGAL A LA CULTURE SUR LE TERRITOIRE

L'ensemble des constats réalisés met en évidence une grande inégalité d'accès à la culture en fonction des EPCI :

- A l'échelle de l'agglomération, on observe une inégalité très forte entre les différents secteurs avec la ville centre (Angers) disposant d'une offre abondante et structurée professionnellement, un secteur Sud et Est plutôt bien doté, ainsi que dans une moindre mesure, le Nord Est, l'Ouest reste encore à structurer.
- A l'échelle des trois EPCI de périphérie, les constats sont contrastés :
 - La CdC Vallée Loire Authion, bien que ne disposant pas de la compétence culturelle, dispose d'une offre structurée et de qualité (enseignement musical, lecture publique, concertation concernant les salles de spectacles, ...). Il s'agit de l'EPCI où l'offre culturelle rencontre le mieux la demande

culturelle avec des taux de pratiques assez élevés (exemple : l'enseignement musical)

- La CdC Loire Aubance, dans une moindre mesure, dispose d'une offre culturelle structurée (deux écoles de musique financées à l'échelon intercommunal, un réseau de lecture publique assez développé avec la seule bibliothèque de niveau 2 des 3 EPCI, ...)
- La CdC du Loir dispose d'une offre de services culturels peu développée (une seule école de musique avec 66 élèves, un sous équipement en matière de lecture publique, un sous équipement en salle de spectacles...). Ce constat est à mettre en relation avec les perspectives de mise en place des polarités telles que prévues dans le ScoT. Seiches-sur-le-Loir devrait dans cette perspective devenir le centre d'une polarité. La réflexion sur l'offre culturelle doit être mise en œuvre dans la perspective de ces polarités.

3. DES PROJETS DE COOPÉRATIONS QUI SE METTENT PROGRESSIVEMENT EN PLACE

De façon spontanée ou bien induit par des regroupements incités par les aides départementales (ex : écoles de musique), on assiste à des regroupements de communes pour conduire les projets culturels.

Ce constat est particulièrement vérifié pour l'enseignement musical (les trois Communautés de Communes ont pris une compétence partielle pour l'enseignement de la musique).

On assiste entre autre à des projets bilatéraux à l'échelle de l'agglomération.

Des exemples d'expériences intéressantes sont mises en place et démontrent des attitudes plus velléitaires vis à vis de la mutualisation :

- La création de SIVU pour l'enseignement de la musique (Nord-Est de l'agglomération)
- Des réflexions informelles conduites à des échelles vastes portant sur la mise en place des projets culturels incluant le spectacle vivant (communes du Nord Est autour de Pellouialles-les-Vignes et les 5 communes de l'Ouest autour de Beaucouzé).

4. LES PRINCIPAUX ENJEUX D'UNE SAISON CULTURELLE

Aussi, compte tenu de l'état des lieux, les principaux enjeux concernant une saison culturelle, nous semblent s'orienter autour des questions suivantes :

- Quelle politique pour rééquilibrer à l'échelle du Pays l'accès à l'offre culturelle ?
- Comment insérer l'offre d'une programmation culturelle de Pays dans le cadre de la politique plus large de la culture et du développement du territoire ?
- Comment optimiser le fonctionnement des équipements ?
- Quels types de mutualisation sont envisageables ?

- Comment développer la qualité des services et des équipements ?
- Comment soutenir et valoriser les pratiques artistiques en amateur et les expressions artistiques ainsi que la « consommation culturelle » ?
- Quel type d'implication doit-on avoir à l'échelle du Pays sur l'éducation artistique ?
- Comment soutenir et donner à voir la création contemporaine ?
- Quelle place accordée à la présentation des propositions des artistes régionaux professionnels ?
- Comment préserver l'implication des milieux associatifs, déterminants dans la mise en oeuvre des projets, tout en donnant de nouvelles impulsions vers la mutualisation, le renforcement de la qualité des services, la réflexion à conduire à des échelles territoriales plus vastes ?

Nous tenterons de répondre à ces différentes questions dans le déroulé de ce rapport.

Une faible existence de salles de spectacle

L'étude d'aide à la définition d'une politique culturelle partagée sur le territoire du Pays Loire Angers ainsi que d' Angers Loire Métropole comportait une section consacrée à l'implantation des équipements dédiés totalement ou en partie au spectacle vivant, à leur vocation et aux moyens consacrés au fonctionnement.

Nous reprenons ci-après, les principales conclusions de cette analyse.

1. DEFINITIONS

Avant d'évoquer l'état des lieux des salles et des projets de réhabilitation de salles sur le territoire des trois communautés de communes, il convient d'apporter quelques éclairages sur les terminologies communément utilisées pour qualifier les différents type de salle.

1.1 Salle de spectacle

Une salle de spectacle est une salle à vocation unique disposant d'une cage scénique et de l'équipement technique permettant l'installation en son et en lumière de qualité professionnelle. Elle possède, en outre, un parc de matériel propre, et peut accueillir un public (assis) dans de bonnes conditions de confort visuel et auditif. Elle est aménagée pour l'accueil de compagnies (loges,...) et est animée par une équipe de professionnels comprenant au moins un responsable technique et un programmateur.

1.2 Salle multifonctions (dites polyvalentes)

La salle multifonctions est une salle dont la vocation culturelle n'est pas l'unique objet, mais a tout de même été prise en compte de manière particulière : scène de taille correcte, pré-équipement technique, gradins amovibles...

1.3 Salle des fêtes

Tout ce qui n'est ni une salle de spectacle ni une salle multifonctions entre dans la catégorie des salles des fêtes : salles non conçues pour accueillir des spectacles, pouvant posséder une scène ou un podium, mais sans aucun véritable équipement technique adapté.

1.4 Une proposition de terminologie plus précise pour les salles multifonctions :

A l'issue de la visite des salles de spectacles des trois EPCI de périphérie, il nous a semblé nécessaire d'affiner les critères concernant les salles multifonctions. Il s'agit de salles dont la vocation culturelle est partielle et peut être partagée avec d'autres fonctions de type loisirs, lieu de rencontres et de rassemblement, ... Les visites des différents équipements ont mis en évidence que le partage se faisait de façon plus ou moins harmonieuse entre les différentes fonctions et que l'adaptation du lieu à accueillir des spectacles professionnels est très variable d'un équipement à un autre.

Aussi, avons-nous proposé une approche plus fine de la catégorie des salles multifonctions :

- **Salles multifonctions niveau 1**

Il s'agit d'une salle dont la vocation culturelle est secondaire voire périphérique. L'essentiel des installations est conçu pour l'activité loisirs et sociabilité. Elle peut comporter quelques équipements ou aménagements spécifiques aux salles de spectacles sans pour autant que l'essentiel des critères techniques ait été pris en compte dans sa construction ou son aménagement. Ses caractéristiques la contraignent, le plus souvent, à restreindre le champ de la diffusion artistique à un certain type de spectacles. Il n'existe pas de budget de programmation ni de personnes référentes pour la programmation artistique.

- **Salles multifonctions niveau 2**

Il s'agit de salles dont la vocation culturelle a été prise en compte mais avec un équilibre dans sa destination entre activités de loisirs diffusion de spectacles professionnels. Elle comprend un plus grand nombre de critères se rapportant aux salles de spectacle mais peut toutefois comporter des faiblesses qui ne permettent pas l'accueil de toutes les formes de spectacles. Elle ne dispose pas de personnel professionnel de la programmation culturelle.

- **Salles multifonctions niveau 3**

Cette salle multifonctions est modulaire et souple par destination mais comporte l'essentiel voire la totalité des dispositifs propres à une salle de spectacles. En outre, une programmation régulière de spectacles professionnels y est organisée dans le cadre d'une saison culturelle. Il existe un référent culturel ainsi qu'un budget artistique de programmation.

Salles de spectacles



2. ETAT DES LIEUX DES SALLES EXISTANT SUR LE TERRITOIRE DES TROIS CDC DU PAYS (HORS AGGLOMERATION)

	Corné 2800 hab	Saint-Mathurin 2323 hab	Saulgé-L'hôpital 450 hab	Vauchrézien 1494 hab
Cdc	CCVLA	CCVLA	CCLA	CCLA
Nom de la salle	Espace du Sequoia Ouverture 2006	Espace Léon Mousseau	Salle de la Perrine	Salle de l'amicale René Besson
Nature de la salle	Salle multifonction équipée pour recevoir des spectacles	Salle culturelle exclusive	Salle multifonction équipée partiellement pour accueillir des spectacles	Salle multifonction pouvant accueillir des spectacles
Surface totale		300 m2		
Nb pl. assises	300	210	250	140
Nb pl debout	600	/		210
Nature places	Gradins esc Chaises	Fauteuils	Chaises	Chaises
Dimension scène				
. ouverture	6m ou 8 m		6 m	6 m
. profondeur	6 m		4,5 m	5 m
. haut. sous plaf	0,80 m		2 m	3,5 m
. haut du sol				1,2 m
Rideau de scène	oui	oui	oui	oui
Equipt lumière	47 proj	oui	Oui mais insuffisant. Nouvel équipement prévu	Oui projecteurs
Equipt son	oui	oui	oui	Sonorisation
Régie technique	oui	oui	oui	oui
Pont technique				oui
Loges	2		non	non
Lieu de stockage	oui	oui	non	non
Equipt cinéma	oui	oui	non	oui
Billetterie	oui	oui	non	non
Nb spect annuels	1 ^{ère} saison 6 programmés de sept à janv 1 séance de cinéma toutes les 3 semaines	40 dont 2 séances cinéma par mois	Pas de saison culturelle mais troupe locale de théâtre	2 spectacles de théâtre
Gestionnaire de la saison culturelle	Association culturelle	Comité des fêtes et des Associations Les amis du bon cinéma	Auparavant spectacles dans le cadre du pays du Layon. Volonté forte mise en place de spect. Soit mairie (?) soit association de théâtre, soit pays	Amicale René Besson
Personnel dédié	Non mais projet de création d'1 poste de régisseur de salle + ½ poste de gestion de la programmation	Non	Non	Non
Demande de subventions	oui	oui	oui	non

3. PROJETS DE REHABILITATION OU D'EQUIPEMENT DE SALLES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

	Andard 2217 hab	Juigné 2500 hab	Seiches-sur-le Loir 2998 hab
Cdc	CCVLA	CCLA	CCL
Nom de la salle	Espace Jeanne de Laval	Salle de loisirs Aimé Moron	Maison commune de Loirsirs
Nature de la salle	Salle des fêtes	Salle multifonction équipée pour recevoir des spectacles	Salle multifonction équipée pour recevoir des spectacles
Surface totale	1 097 m ²	300	500 m ²
Nb pl. assises	950	212/250	300
Nb pl debout	1100		/
Nature places	chaises	Gradin rétractable (132 places + chaises)	Chaises
Dimension scène . ouverture . profondeur . haut. sous plaf . haut du sol	8,5 m 5,90 m 4,10 m 1,10 m	Scène amovible modulaire 5 m 3,5 m 1 m	Scène amovible modulaire de 30 à 40 m ²
Rideau de scène	oui	oui	non
Equipt lumière	Eclairage scène	Eclairage scène	A définir
Equipt son	Sonorisation de la salle	sonorisation	A définir
Régie technique	non	oui	oui
Pont technique	non	prévue	non
Loges	2	1 (3,53 m ²) + 1 Partagée avec le stockage	1
Lieu de stockage	oui	Partagé avec une seconde loge	oui
Equipt cinéma	non	oui	non
Billetterie	non	non	non
Nb spect annuels	Soirées privées pou associatives	15 annoncés présentés par les associations locales	4 à 6 présentés par les associations locales
Gestionnaire de la saison culturelle	non	non	non
Personnel dédié à la programmation culturelle	non	non	non

4. APPROCHE DE L'OFFRE DES EQUIPEMENTS DE SPECTACLES VIVANTS A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

4.1 La rôle structurant d'Angers et l'ouverture du Quai

L'offre en termes de spectacle vivant à Angers est très riche, aujourd'hui principalement proposée par des artistes ou structures disposant de labels nationaux (Centre dramatique national, Centre chorégraphique national, Orchestre national, Jo Bithume, le Chabada, ...).

Les programmations proposées rayonnent à un niveau régional voire national. De ce fait, les missions de ces équipes oeuvrant à Angers ne peuvent répondre totalement aux besoins du Pays en matière de spectacle vivant qui devra proposer une offre complémentaire et axée sur des propositions accessibles au plus grand nombre.

Néanmoins, la programmation du Pays pourra intégrer autant que faire se peut des propositions élaborées par ces structures et adaptées au contexte du Pays en termes d'équipement ou de cibles de publics. Les artistes créant et travaillant à Angers cherchent en effet à rayonner à une échelle territoriale plus vaste mais sans pour autant disposer d'un outil de diffusion susceptible de porter ces projets. La programmation d'une saison de Pays pourrait offrir cette opportunité.

En outre, le paysage du spectacle vivant s'est considérablement modifié depuis l'ouverture en juin dernier du **nouvel équipement du Quai**. Il répond à un projet artistique et culturel original : regrouper en un lieu des organismes de diffusion et de création pour tous les arts et tous les publics.

Le Quai s'appuie sur le Centre Dramatique National – Pays de la Loire dirigé par Frédéric Bélier-Garcia et le Centre national de danse contemporaine (CDNC) dirigé par Emmanuelle Huyn.

Un établissement public de coopération culturelle (EPCC), dirigé par Christopher Crimes, gère le lieu et assure la programmation de l'équipement pour la musique, le cirque, les arts de la rue, les arts visuels et toutes les nouvelles formes esthétiques sous l'appellation d'Open-Arts.

Pour ce programme, il s'agit pour Christopher Crimes, de questionner le public du spectacle vivant sur ses pratiques culturelles grâce aux formes et aux esthétiques qui leur sont proposées tout au long de l'année. En outre, il s'agit d'accueillir les publics traditionnellement exclus et d'encourager toutes celles et tous ceux qui ne sentent pas concernés à aborder les artistes dans un espace exceptionnel et nouveau.

Les saisons de danse et de théâtre seront proposées par les deux institutions artistiques abritées à l'intérieur du Quai (CDNC et CDN). Les Open-arts proposeront des rencontres éclectiques autour de thématiques (une zone géographique, un thème citoyen, ...) autour d'un artiste mais aussi des « Dimanches en famille », ainsi qu'une programmation musicale (jazz, chanson, musiques du monde) en collaboration avec le CDN, Le CDNC, le Chabada (scène de musiques actuelles) et d'autres partenaires régionaux.

Aussi, le Quai sera un lieu de création, de production et de formation prenant appui sur le territoire et les partenaires locaux.

En outre, des résidences de création seront organisées autour de l'écrit et les arts visuels (lecture, écriture, photo, ...) et une politique de commande sera mise en place.

Compte tenu du champ d'actions du Quai et de sa capacité à rayonner sur le territoire et mettre à disposition ses compétences, il nous semble important voire déterminant que des actions puissent être conduites en commun avec pour objectifs de :

- Bénéficier de la présence d'artistes en résidence ou en diffusion au Quai pour proposer des actions décentralisées sur le territoire du Pays
- Mutualiser des moyens et particulièrement des moyens techniques
- Œuvrer en étroite complémentarité en concevant des actions au Quai pour les abonnés de la saison du Pays (constitution de groupes pour des spectacles du Quai, rencontres avec des artistes, etc.)

Aussi, loin d'être concurrents (la programmation de Pays ne pourra jamais être de même nature que celle du Quai !), les deux projets peuvent être construits de manière complémentaire en conduisant régulièrement des actions partagées permettant notamment de mettre en commun les atouts (chaque structure pouvant assurer une mission constructive dans un projet global de mission de service public de diffusion culturelle sur un vaste territoire).

4.2 L'offre de spectacle vivant à l'échelle de l'agglomération (hors Angers)

Une offre intermédiaire est proposée par des salles de la périphérie angevine comme celle de Saint-Barthélemy-d'Anjou et dans une moindre mesure celle d'Avrillé.

A l'échelle de l'agglomération (hors Angers), on recense six équipements culturels développant une programmation à l'année dont 5 sont structurés professionnellement :

- Le Centre Culturel Jean Carmet à Murs-Erigné
- Le Théâtre de l'Hôtel de Ville à Saint-Barthélemy-d'Anjou
- La salle Georges Brassens à Avrillé
- Le Carré des Arts à Pellouailles-les-Vignes
- Le Théâtre des Dames aux Pont-de-Cé
- Le Théâtre de l'Avant Scène à Trélazé

Sur l'ensemble de ces équipements, les programmations dominantes sont dans les domaines du théâtre, de la chanson et de l'humour avec une préoccupation certaine pour le jeune public.

Ces équipements peuvent être répartis en deux groupes :

- L'un réunit des structures aux moyens faibles et fonctionnant avec des budgets très tendus pour de petites communes (Trélazé, Pont-de-Cé et Pellouailles-les-Vignes)
- L'autre groupe concerne les deux structures d'Avrillé et Saint-Barthélemy d'Anjou qui assurent une programmation plus large et affichent des moyens d'une autre nature.

Sur ces deux équipements, l'un est situé à l'est d'Angers (théâtre de Saint Barthélemy d'Anjou) alors que la salle Georges Brassens se trouve à l'ouest de l'agglomération.

On peut noter que le plus gros équipement, le Théâtre de l'Hôtel de Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou est celui qui développe l'offre artistique la plus importante malgré sa très grande proximité avec Angers où l'offre est déjà multiple.

Par ailleurs quelques manifestations festives sont organisées à l'échelle de l'Agglomération notamment en période estivale dans la double perspective de :

- proposer une offre culturelle au tourisme de séjour ou de passage
- offrir aux populations locales restant sur le territoire une animation culturelle

Les deux manifestations repérées sont :

- Le festival Estival de Trélazé
- Le festival de Théâtre d'Anjou
- Les accroches-cœurs à Angers

PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DU SPECTACLE VIVANT DANS L'AGGLOMERATION (HORS ANGERS)

VILLE Nb hab (1999)	Nombre spectacles	Représentation	Genre	Tarif	Plaquette Responsable	Jauge et Fréquentation	Evénements Temps-forts Autres
Murs-Erigné / C.C Jean Carmet 5 115 hab	15	16	Chanson, musique du monde, humour, musique, théâtre	Hors Ab 5€ / 25€ <u>Abonnés :</u> 45€ pour 3 spect + 1	1 plaquette 1 responsable de la programmation	A préciser Fréquentation NC	
Trélazé / théâtre de l'avant scène 11 025 hab	3 par trimestre	6	Théâtre, musique, humour	5€ à 14€	1 dépliant trimestre 3 volets programmation assuré via le service culturel	Fréquentation NC	
Saint Barthélemy Théâtre de l'hôtel de ville 9 832 hab	60	Environ 90	Chanson, humour, musique, cirque, danse, théâtre visuel, cinéma, expositions, conférence + jeune public	Hors Ab 7€ / 22,40€ Abonnés 5,60€ / 18,40€	1 Plaquette 1 Directeur du Théâtre + 1 adjoint	Jauge NC 30 000 spectateurs	Semaine de lancement de saison en septembre
Avrillé / salle Brassens 12 991 hab	21	23	Théâtre, chanson, humour, musique, jazz,	Hors Ab 7€ / 19€ Abonnés 6,40€ / 15€	1 plaquette 1 Directeur du Théâtre	372 places Fréquentation NC	Salon de sculpture et de peinture sur l'eau
Pellouailles / le Carré des arts 2 154 hab 3	10 pour l'automne	27 dont 15 représentations NTA	Danse, théâtre, arts de la rue, musique	6€ / 12€	1 plaquette 1 Responsable de programmation	299 places ou 527 debout Fréquentation NC	Accueil de spect décentralisés du NTA
Les Ponts de Cé / théâtre des dames 11 387 hab	12 environ		Théâtre, danse, humour, chanson, cinéma les merc et WE toutes les 3 semaines + jeune public	Environ 10€/spectacle	programmation assuré par le service culturel	212 places Fréquentation NC	Spectacles en extérieur l'été dans les douves du château

L'essentiel des programmations est proposé dans des salles dédiées exclusivement au spectacle vivant hormis la salle de Pellouailles-les-Vignes qui a une vocation mixte. Il est à signaler que les communes de l'ouest angevin autour de Beaucouzé sont dotées d'équipements multifonctions comme à Saint-Clément de la Place, Saint-Martin du Fouilloux, Saint-Jean de Linières.

Dans ces salles, une programmation est organisée de façon inégale et irrégulière mais qui trouve rapidement les limites du degré d'équipement des espaces, des moyens humains et financiers disponibles. L'observation de leur fonctionnement a nourri une réflexion qui a amené les 8 communes de l'ouest angevin (autour de Beaucouzé) à conduire une étude sur un projet de programmation intercommunale culturelle visant à mutualiser les moyens à l'échelle de plusieurs communes pour offrir une programmation régulière et professionnelle.

Après réflexion, cinq communes (Beaucouzé, Bouchemaine, Saint-Jean-de-Linières et Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Léger-des-Bois) ont décidé de s'engager dans ce projet avec, à brève échéance, le recrutement d'un professionnel chargé du développement culturel et de la programmation de spectacles dans ces salles.

Cette programmation, conçue de façon itinérante les trois premières années pour investir les équipements existants, sera parallèlement prolongée par une réflexion conduite par ces communes sur la création d'une salle de spectacle à Beaucouzé.

5. UN FAIBLE TAUX D'EQUIPEMENTS EN SALLES DEDIEES AU SPECTACLE A L'ECHELLE DES TROIS COMMUNAUTES DE COMMUNES

Il existe une certaine inégalité territoriale entre les trois communautés de communes quant à l'équipement en salle de spectacles ou salles multifonctions :

- Communauté de Communes de Loire Aubance : 2 salles multifonctions
- Communauté de Communes de la Vallée Loire-Authion :
 - Une salle de spectacle/cinéma à Saint-Mathurin-sur-Loire (bien que nécessitant des travaux de rénovation et d'adaptation à l'accueil des spectacles professionnels, il s'agit de la seule salle dédiée au spectacle vivant sur le territoire des 3 CdC)
 - Une salle multifonctions de type 3 à Corné. Il s'agit de la seule salle véritablement adaptée pour l'accueil de spectacles professionnels à l'échelle des 3 CdC
- Aucun équipement en dehors de salles des fêtes dans la CdC du Loir

Il convient d'ajouter à cette liste deux projets de rénovation/extension de salles qui enrichiront prochainement l'offre de salles multifonctions (Seiches-sur-le -Loir et Juigné-sur-Loire).

- ***Une forte sphère d'influence culturelle de l'agglomération angevine***

L'offre culturelle en matière de spectacle vivant est abondante dans la ville d'Angers qui dispose notamment de grandes institutions nationales que sont :

- Le Nouveau Théâtre d'Angers (Centre Dramatique National)
- Le Centre national de la Danse Contemporaine (CNDC), Centre chorégraphique National
- Le Chabada (Scène de musique actuelle et amplifiée)
- L'Orchestre National des Pays de la Loire
- L'ouverture du Quai a profondément modifié le paysage culturel depuis juin 2007 en proposant une vaste offre de spectacles pluri-disciplinaires et transdisciplinaires

Les communes de l'Est de l'agglomération (première et seconde couronnes) sont assez bien dotées en équipements de spectacles :

- Salles dédiées exclusivement au spectacle vivant (Murs-Erigné, Les Ponts-de-Cé, Trélazé, Saint-Barthélémy-d'Anjou)
- Salles multifonctions équipées pour recevoir des spectacles vivants : Soulaines sur Aubance, Les Ponts de Cé, Trélazé, Pellouailles-les-Vignes, Soucelles.

Cependant si le taux d'équipement est assez important, la programmation culturelle et artistique recouvre une réalité très différente selon les lieux avec environ 90

représentations à Saint-Barthélémy d'Anjou et seulement quelques spectacles dans d'autres communes (4 ou 5 par an pour certaines – voire moins en fonction des années-, faute de budget de fonctionnement).

- ***Un rayonnement local des salles du territoire des trois CDC***

Aujourd'hui, l'offre de spectacles proposée dans les salles existantes (salles de spectacle ou multifonction) est d'un rayonnement local. La programmation, dans la majorité des cas, concerne l'accueil des spectacles produits par les compagnies amateurs de la commune (théâtre, musique). On peut cependant noter quelques exceptions comme la salle de Saint-Mathurin-sur-Loire qui a accueilli pendant plusieurs années des spectacles du NTA en petite forme. Cette même salle projette un film tous les 15 jours. La nouvelle salle de Corné projette quant à elle 1 film toutes les 3 semaines et souhaite mettre en place une programmation régulière .

Sur le territoire des 3 EPCI de périphérie, les spectacles professionnels accueillis sont donc aujourd'hui très peu nombreux.

L'extension/rénovation des salles de Juigné-sur-Loire et Seiches-sur-le-Loir ne devraient pas modifier considérablement ce constat. En effet, ces deux communes n'ont pour l'instant pas réservé de budget artistique pour leur fonctionnement se déclarant en attente d'une programmation culturelle à l'échelle du Pays.

- ***Une conception de salles multifonctions où la part de la vocation culturelle est aujourd'hui secondaire***

Pour plusieurs salles existantes ou en cours de rénovation, la fonction prioritaire de la salle multifonction est aujourd'hui un usage de type salle des fêtes (peu accueillent véritablement des spectacles professionnels). La fonction culturelle est annexe voire marginale. Plusieurs explications peuvent expliquer ce fait :

- A de rares exceptions, les salles ne disposent pas de configuration et du matériel nécessaire pour accueillir des spectacles professionnels (manque de matériel, scène pas suffisante, pas de loges, ...).
- Les communes concernées sont toutes des communes de moins de 3000 habitants (entre 450 habitants pour Saugé-L'hôpital et 3 000 habitants pour Seiches-sur-le –Loire) et n'ont pas (ou peu) inscrit de budget de fonctionnement de saisons culturelles.
- Il fait cruellement défaut de personnel spécialisé dans le domaine culturel susceptible d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation culturelle.

- ***Des salles avec un faible parc d'équipement***

L'équipement technique des salles recensées sur le périmètre d'étude est relativement faible. Nous pouvons cependant noter que la salle de Corné, bien que multifonctions, est probablement l'une des salles les mieux adaptées pour accueillir des compagnies professionnelles.

A contrario, certaines salles récemment construites, bien que bénéficiant de vastes espaces (salle et scènes) ne disposent que de très peu d'équipements techniques avec des faiblesses très importantes obérant l'accueil de beaucoup de spectacles. C'est ainsi que la salle d'Andard, du fait d'une quasi-impossibilité d'accroche de lumière de face ou en douche, restreint considérablement les possibilités de diffusion de spectacles professionnels hormis la diffusion de concerts de musiques amplifiées (musiques actuelles ou spectacles de type cabaret comme cela se produit aujourd'hui).

Rappel des propositions d'actions pour une politique culturelle de Pays

La mise en place d'une saison culturelle ne peut être dissociée de l'ensemble de la politique culturelle en cours de gestation à l'échelle du Pays.

Aussi, est-il important de rappeler les principaux axes de travail proposés lors de l'étude sur l'aide à la définition d'une politique culturelle partagée sur le territoire du Pays d'Angers (rapport final en juin 2007).

A la lueur des constats du diagnostic culturel, nous avons proposé un certain nombre d'actions susceptibles d'être mises en œuvre.

Les propositions formulées par le cabinet d'étude visent à élaborer un plan stratégique de développement culturel articulé autour des enjeux prioritaires du territoire lié à la mise en œuvre du Schéma de cohérence territorial.

Les axes se composent comme suit :

Axe 1 : Harmoniser et développer les actions en faveur de l'enseignement de la musique et de la danse et encourager la pratique amateur

- Améliorer la structuration de l'enseignement artistique et renforcer les regroupements pédagogiques en favorisant l'émergence d'une politique partenariale
- Soutenir l'acquisition d'instruments de musique et de partitions pour les écoles de musique et les ensembles de pratiques musicales en amateurs (chœurs, ensembles instrumentaux)
- Développer une approche de structuration du secteur des musiques actuelles

Axe 2 : Mettre en œuvre une programmation culturelle et soutien à la diffusion culturelle à l'échelle du Pays

- Etude de faisabilité d'une programmation culturelle à l'échelle du Pays (objet du présent rapport)
- Soutien à l'aménagement et à l'équipement des salles de spectacles des 3 EPCI de périphérie

Axe 3 : Développer l'équipement et la mise en réseau des bibliothèques/médiathèques

- Développer la structuration de l'offre de lecture publique et favoriser l'émergence d'une politique partenariale inter-équipements
- Amélioration de l'accueil des bibliothèques – aménagement et équipement

Axe 4 : Mettre en place une stratégie de valorisation du patrimoine à l'échelle du Pays

- Développer une stratégie de valorisation du patrimoine autour de thèmes fédérateurs
- Conduire une étude de faisabilité pour solliciter le label Pays d'Art et d'Histoire
- Organiser un événement autour du végétal à l'échelle du Pays

Axe 5 : Structurer le réseau d'action culturelle à l'échelle du Pays

- Définir un référent culturel dans chaque commune
- Elargir la composition de la commission culturelle à l'échelle du Pays
- Recruter un(e) chargé(e) de mission culturelle
- Solliciter la signature d'une convention d'animation et de développement culturels avec le département et la région
- Conduire une réflexion sur le développement des compétences culturelles pour les EPCI

LE PROJET ARTISTIQUE

Les objectifs du projet

Nous avons mis en évidence dans les différents rapports que l'offre de spectacle vivant est essentiellement cantonnée à la ville d'Angers et à sa première couronne urbaine. Aussi, dans le cadre de l'aménagement du territoire, les objectifs du projet de mise en place d'une programmation culturelle visent à :

- Proposer une offre de spectacle vivant professionnelle à l'échelle du Pays Loire Angers qui contribue au développement des territoires tel que précisé dans le ScoT en cours d'élaboration.
- Accompagner les différents territoires du Pays à structurer une offre de spectacle vivant en accentuant la présence dans les communes disposant d'outils de diffusion culturelle et ne bénéficiant pas des moyens humains et financiers suffisants pour les faire fonctionner.
- Donner à découvrir, à un public le plus large possible, une offre culturelle de qualité dans un esprit de diversité et de démocratie culturelles en portant un effort particulier sur les publics jeunes (conduites d'actions éducatives et pédagogiques) et les pratiquants amateurs (musiciens, comédiens, danseurs).
- Réserver une place significative aux compagnies et aux créateurs régionaux professionnels et soutenir la création contemporaine
- Inscrire un lien étroit entre le projet de diffusion culturelle et les projets de structuration de réseaux de lecture publique et des structures d'enseignements spécialisées (écoles de musique).
- Offrir aux acteurs artistiques et culturels travaillant ou oeuvrant à Angers la possibilité de rayonner à l'échelle d'un territoire plus vaste (diffusion des spectacles du CDN, du CNDC, Jo Bithume, etc) ou de manifestations et d'opérations portées par des opérateurs ou des artistes angevins comme Le Quai ou les Accroches Cœurs.

L'orientation artistique et culturelle

1. UNE OFFRE DE SPECTACLES PROFESSIONNELS EN DIFFUSION

Le projet artistique reposera, en premier lieu, sur **une offre de spectacles professionnels** en diffusion comportant une ligne artistique diversifiée et exigeante.

Compte-tenu des principales caractéristiques mises en évidence dans le diagnostic culturel, nous suggérons d'orienter la programmation sur les disciplines suivantes :

- La musique dans toutes ses composantes (classique, jazz, chanson, musiques du monde, musiques actuelles)
- Le théâtre et les spectacles autour de l'oralité (les contes)
- La danse
- Les spectacles d'humour et de nouveau cirque

Un équilibre devra être trouvé dans le projet pour offrir une programmation diversifiée aux publics de proximité.

En outre, une attention particulière devra être portée au public jeune avec soit un programmation qui lui soit exclusivement dédiée ou soit la programmation d'un certain nombre de spectacles tout public qui sera susceptibles de lui être destiné également.

Si nous excluons, a priori, les spectacles amateurs de la programmation, ils pourront néanmoins trouver une place dans des programmations spécifiques du type des temps forts consacrés à la pratique amateur ou dans le cadre de propositions de spectacles élaborés avec le concours de professionnels dans le cadre de projets spécifiques.

En tout état de cause, la programmation culturelle du Pays ne pourra, en aucun cas, être la vitrine de présentation de tous les spectacles proposés par les compagnies ou les ensembles amateurs du territoire.

Les compagnies amateurs locales pourront toujours se produire dans les différentes salles du territoire sans pour autant qu'elles soient intégrées dans la saison du Pays Loire Angers.

2. L'ECHELLE TERRITORIALE DE LA DIFFUSION

Au cours de nos travaux, nous avons mis en évidence les principales caractéristiques des lieux de spectacles existants à l'échelle du Pays à savoir :

- De nombreux équipements professionnels à Angers
- Des salles dotées d'un fonctionnement professionnel en première couronne de l'agglomération
- Un équipement en salles de spectacles beaucoup moins développé dans la deuxième couronne et dans les trois EPCI de périphérie. Il s'agit de salles multifonctions plus ou moins bien adaptées à l'accueil des spectacles en termes de configuration, de moyens matériels et humains.

Par ailleurs, compte tenu des réflexions en cours dans le cadre du Scot et dans la perspective des polarités, il nous semble déterminant de raisonner à des échelles intercommunales qui transcendent l'échelon communal.

Aussi, nous suggérons de travailler par territoire de programmation articulés autour des EPCI pour les trois communautés de communes et autour des coopérations intercommunales culturelles pour des secteurs de l'agglomération qui souhaiteraient entrer dans le dispositif.

C'est ainsi que les structures de coopération culturelle intercommunale existantes aujourd'hui à l'échelle de l'agglomération pourraient bénéficier de l'offre de programmation culturelle. Seraient ainsi concernées aujourd'hui :

- Le Siam (syndicat intercommunal Arts et musique) comprenant Ecoflant, Pellouailles-les-Vignes, Soucelles, Villevêque
- Mosaïque, regroupant Beaucouzé, Bouchemaine, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Jean-de-Linières, Saint-Léger-des-Bois
- Le SIMM de Longuenée (secteur Nord Ouest de l'agglomération).

De nouveaux projets de coopérations culturelles intercommunales pourront en outre voir le jour nécessitant une réflexion sur le projet culturel intercommunal.

3. UN RYTHME REGULIER DE PROGRAMMATION

Afin d'installer un rythme de programmation qui fasse que la présence d'un spectacle sur le territoire ne relève plus de l'exception, il nous semble important de commencer le projet avec une base minimum de 4 spectacles par territoires de programmation .

Nous retenons par hypothèse que dans un premier temps, nous disposerons de cinq territoires de programmation selon l'organisation suivante :

- Les trois Communautés de Communes s'inscrivent dans le projet
- 2 structures de coopération intercommunale de l'agglomération rejoignent la dynamique

Une programmation annuelle de spectacles sera établie comprenant ainsi 20 spectacles en diffusion (hors spectacles scolaires).

A moyen terme, il pourra être ajouté un spectacle par territoire afin d'atteindre un total de 25 spectacles à l'échelle du Pays et 5 spectacles par territoire de programmation.

4. LES SALLES DE DIFFUSION

Nous avons effectué le repérage des salles et avons mis en évidence les forces et faiblesses du réseau d'équipements.

Sur notre territoire d'étude (en excluant Angers), rare sont les équipements totalement adaptés à l'accueil de spectacles vivants.

Par ailleurs, le contrat départemental de Pays (2006-2009) a inscrit dans le cadre du projet de services à la population de soutenir le développement de la diffusion culturelle en milieu périurbain par la mutualisation et la coordination des moyens entre l'agglomération d'Angers et les Communautés de communes.

Dans cette perspective, une action de soutien a été inscrite à « l'équipement permettant l'accueil de spectacles professionnels dont la vocation culturelle sera significative ».

Aussi, nous retenons dans notre projet que les lieux de diffusion des spectacles se feront dans les lieux suivants :

- Tous les lieux qui auront bénéficié d'une aide à l'investissement pour la rénovation ou la construction d'un équipement ou à l'acquisition de matériel, seront des lieux de diffusion de spectacles
- En outre, les équipements construits antérieurement mais présentant les qualités requises pour accueillir des spectacles professionnels seront potentiellement des lieux de diffusion (exemple : Pellouailles-les-Vignes)
- Des communes moins bien dotées en équipement pourront néanmoins solliciter l'accueil de spectacles dans une logique de circulation du projet. Les formes et les contenus des spectacles devront être adaptées à ces lieux peu équipés (petites formes de spectacles ou moyennes formes dans certains cas)
- Dans les territoires de programmation, un statut particulier sera réservé aux équipements les mieux équipés pour l'accueil des spectacles. Ils figureront comme des têtes de pont d'une programmation à rayonnement intercommunal n'obérant cependant pas la présentation de spectacles dans d'autres communes du territoire (on peut citer à cet égard les exemples de Corné ou de Pellouailles-les-Vignes). Ces lieux seront les lieux privilégiés pour accueillir des résidences d'artistes ou des spectacles plus lourds techniquement (pour éviter les surcoût générés par les montages techniques lourds)

Les formes de spectacles en diffusion seront en outre très liées au type de salles susceptibles d'accueillir les spectacles.

Si les formes proposées nécessitent, généralement, une infrastructure technique dont seules disposent de véritables salles de spectacle, il est toutefois possible de trouver un certain nombre de spectacles de plus petit format pouvant répondre aux familles artistiques envisagées et qui pourront être présentés dans des communes moins bien dotées en équipement de diffusion spectacles.

5. LA MISE EN PLACE DE RESIDENCES D'ARTISTES DANS LES TERRITOIRES

Au delà d'une diffusion et dans la perspective de proposer une rencontre entre artistes et population locale, pratique amateur et jeune public, nous préconisons de conduire une réflexion sur la mise en place d'une résidence artistique dans la phase de consolidation du projet.

Il y a différentes manières d'envisager les résidences d'artistes dans un lieu et de multiples manières, en termes de moyens, de soutenir et accompagner un projet de création.

- Les résidences peuvent être courtes et permettre à une équipe artistique de finaliser un spectacle dans un espace scénique avant sa création publique. Celles-ci nécessitent au minimum la mise à disposition d'un espace scénique et l'installation technique nécessaire pour 5 à 10 jours.
- Elles peuvent être plus longues et offrir à une équipe, sur la durée, un espace de travail régulier pour les répétitions jusqu'à la finalisation technique du spectacle. Elles nécessitent la mise à disposition d'une salle de répétition pour quelques semaines, soit le temps de la création (3 à 10 semaines selon les formats de spectacles, la durée prévue, le nombre d'interprètes...) Elles peuvent se poursuivre par la mise à disposition de l'espace scénique et l'installation technique nécessaire pour 5 à 10 jours afin de présenter le spectacle au public.

Dans un premier temps, il conviendrait de développer des résidences courtes aboutissant à la création d'un spectacle qui pourra tourner sur le territoire du Pays. A long terme, et lorsque le projet sera inscrit dans le paysage, des résidences plus longues pourront être organisées.

Ces résidences pourront être envisagées dans les salles les mieux adaptées à l'accueil des spectacles (salles de spectacles, salles multifonctions de niveau 3 en priorité).

6. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE RENCONTRE ENTRE LES ARTISTES ET LA POPULATION

La programmation proposée à l'échelle du Pays devra s'affirmer comme des moments forts de convivialité. Il s'agit de s'adresser à la population la plus vaste et particulièrement à celle qui ne fréquente pas les salles de spectacles. Aussi, une attention particulière devra être portée aux modalités d'accueil des spectateurs en leur proposant des pots après les spectacles, des rencontres avec les artistes, des moments d'échanges lors de résidences. En outre, les dispositifs d'accueil devront être chaleureux particulièrement dans des salles dont la vocation culturelle n'est pas prioritaire.

7. UN MODE DE CONTRACTUALISATION AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS CULTURELLES

La démarche proposée doit reposer sur un étroit partenariat avec les acteurs locaux afin de rechercher une cohérence territoriale, une optimisation des efforts consentis et un lien de proximité avec les publics à toucher.

Le fait de travailler sur des échelles territoriales élargies permet d'établir à cette échelle :

- Une programmation concertée
- La mutualisation des moyens
- La circulation des publics et de la communication
- L'unicité de la communication

Aussi, l'implication des acteurs locaux doit elle être affirmée et recherchée autant que faire se peut.

Cette implication locale devra se décliner à deux niveaux différents :

- **Les intercommunalités culturelles** : le choix de la diffusion des spectacles et la répartition spatiale devront être décidées au niveau de l'intercommunalité culturelle qui arrêtera les grands axes en étroite concertation avec les acteurs locaux (municipalités, associations, structures culturelles)
Chaque spectacle accueilli sera co-produit par la structure de programmation du Pays et une intercommunalité culturelle. Une convention pour l'organisation d'une saison de spectacles sera signée entre un territoire de programmation et la structure de programmation du Pays.
- **Les acteurs à l'échelle municipale** : chaque commune accueillante devra définir la structure référente d'accueil du spectacle (association, école de musique, municipalité, bibliothèque, ...).

Le Pays Loire Angers ne doit pas se positionner comme un organisateur de tournée qui livre une saison « clé en main » mais il se positionne comme un outil facilitateur pour soutenir une programmation culturelle. Les partenaires restent libres de leur sélection artistique parmi la sélection de spectacles proposés.

Il ne peut en aucun cas y avoir une substitution des intercommunalités sur les compétences culturelles qui restent totalement libres de leurs choix. L'intervention du pays est complémentaire et incitative prenant la forme suivante :

- Une contribution financière accordée pour les spectacles accueillis (dont les montant restent à définir en fonction des aides collectées à cet effet auprès des partenaires financiers potentiels (Conseil Général, Conseil Régional, Drac, etc.). Il pourrait s'agir d'un pourcentage du coût artistique du spectacle fixe. On peut également imaginer une aide fondée sur le montant du déficit plafonné selon un pourcentage des coûts totaux.

- Une aide à la programmation : chaque année des propositions de spectacles tous genres confondus sont proposés à la circulation. Elle se veut grand public et éclectique et d'une exigence de qualité artistique professionnelle.
- Une aide logistique : coordination des mises en place techniques des spectacles
- Une aide à la communication se traduisant par la réalisation d'outils de communication uniques pour la diffusion de l'information.

Les conditions d'accueil générales des spectacles

- Une harmonisation des tarifs devra être réalisée à l'échelle du Pays afin de favoriser les circulations des publics et pouvoir proposer des abonnements
- Une personne référente localement devra être désignée pour coordonner la mise en place et la communication localement
- Définition d'une saison attractive et exigeante constituée au minimum de 5 spectacles dans la phase de lancement. Ultérieurement, il conviendrait de programmer un minimum d'un spectacle par mois par territoire de programmation.
- Mettre en œuvre des actions suivies de diversification des publics en se rapprochant étroitement des structures culturelles locales (écoles de musique, bibliothèques, associations culturelles, écoles, etc.). Ce travail est le gage d'une meilleure fréquentation des publics aux spectacles
- Mettre à disposition les moyens matériels pour l'accueil des spectacles (salles libérées de toute activité, moyens humains pour des transports éventuels, de la manutention, montage et démontage de décors. Ces besoins seront précisés au cas par cas en fonction des fiches techniques
- Relayer autant que faire se peut la communication localement par tous les moyens dont disposent les acteurs locaux : affichage, diffusion de tracts, sollicitation d'annonces auprès de la presse locale, ...

Budget artistique

D'une manière générale, la mise en place de spectacles professionnels dans l'une des salles existantes, a un coût technique de base minimum avant même la prise en compte de la fiche technique spécifique du spectacle accueilli.

Nous proposons de réaliser une évaluation moyenne du coût d'un montage technique pour la lumière et le son d'un spectacle ayant une exigence technique moyenne.

Compte tenu du manque d'équipement technique des lieux, en général, nous prévoyons par ailleurs pour chaque accueil un coût de location de matériel minimum.

Pour la mise en place technique, nous proposons de recourir à l'embauche de techniciens intermittents du spectacle en tant que de besoin.

1. APPROCHE DES COUTS TECHNIQUES

1.1 Le spectacle vivant (hors musique)

L'équipe technique minimum :

- 2 techniciens lumières
- 1 technicien son
- 1 technicien plateau

Nous comptons systématiquement deux journées de travail comprenant le montage, le spectacle et le démontage.

Le coût de chaque technicien est évalué sur la base d'un cachet de 150 € net par jour soit un coût réel estimé de 225 € / jour par technicien.

Le coût total moyen du personnel technique pour une représentation accueillie est donc de 1800 € (soit 225 € X 8)

Nous prévoyons un montant de location minimum : 500 € pour la lumière et le son

Coût moyen pour la mise en fonctionnement de la salle, hors coût artistique des spectacles : 2300 € pour 2 journées d'utilisation (la seconde journée peut potentiellement accueillir 2 représentations si l'une est prévue en temps scolaire)

2. 2 La musique (chanson, musique du monde et musique classique)

L'équipe technique minimum est prévue pour 1 journée uniquement

- 1 technicien lumière
- 2 techniciens son

Le coût total moyen du personnel pour un concert accueilli est donc de 675 € (soit 225 € X 3)

Il convient d'ajouter également le coût de location technique minimum de 500 €, soit un total de coût technique de 1175 € par spectacle.

Nous avons maintenu le budget pour la musique classique bien que ne nécessitant pas, a priori, de location son et lumière. En revanche, des locations d'instruments peuvent être nécessaires (particulièrement piano ou orgue/clavecin pour la musique baroque). Aussi avons-nous maintenu des frais techniques identiques à la musique du monde et chanson.

2. APPROCHE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE MISSION

Certains spectacles pourraient être accueillis pour une représentation tout public ainsi que pour une représentation en temps scolaire.

2.1 Le spectacle vivant (hors musique)

Transport : moyenne de 100 € par personne

Défraiements repas : 28 € par jour et par personne soit 70 € /pers pour le séjour

Hébergement : 50 € par nuit et par personne soit 150 € au total par personne

Soit un coût total par personne :

100+70+150 = 320 €

2.2. La musique (chanson, musique du monde et musique classique)

Coûts réduits en raison de séjours plus courts

Défraiements repas : 42 € /pers

Hébergements : 50 € /pers

Soit un total de 192 € /personne

Approche des coûts moyens d'une programmation pour une saison

Nature du spectacle	Nombre Spectacle	Nombre représentations	Coût moyen (cachets +droits auteurs) *	Frais annexes	Coûts techniques	Coût Total
Nouveau cirque	1	- 2 représentations grand public - 2 représentations scolaires	12 000 €	2/ 5 personnes en déplacement = 1600 €	4 600 €	18 200 €
Danse	3	1 /tout public 2 / 2 dont 1 scolaire 3/ 2 dont 1 scolaire	15 000 €	2 x 4 personnes en déplacement = 2 560 € 3/ 6 personnes en déplacement = 1920 €	6 900 €	26 380 €
Théâtre	4	1 et 2 / tout public 3 et 4 / 2 représentations dont 1 scolaire	25 000 €	2 x 3 personnes en déplacement 1 920 € 2 x 4 personnes en déplacement = 2 560 €	9 200 €	38 680 €
Chanson	2	4 représentations tout public	15 000 €	2 x 5 personnes en déplacement = 1 920 €	2 350 €	19 270 €
Musique du monde	2	4 représentations tout public	16 000 €	2 x 6 personnes en déplacement =2 304 €	2 350 €	20 654 €
Musique Classique	3	3 représentations grand public et 2 scolaires	15 000 €	1 x 4 personnes en déplacement = 768 € Forfait chœur : 1000 € Forfait orchestre : 1 000 €	3 525 €	21 293 €
TOTAL	15	20 représentations grand public 7 représentations scolaires	98 000 €	17 588 €	28 925 €	144 515 €

* Les estimations de cachet sont élaborées sur la base de petites formes émanant de compagnies de moyenne notoriété

La communication

Une communication globale et unique devra être conçue pour communiquer sur l'ensemble de la programmation à l'échelle du Pays.

Une attention particulière devra être portée sur la création d'un visuel dynamique et sur la déclinaison des outils de communication.

1. UNE DENOMINATION

La dénomination de la saison est fondamentale pour faire en sorte que la saison culturelle soit clairement identifiée et dispose d'une signature unique.

Nous pouvons citer, à titre d'exemples, la dénomination de quelques saisons à l'échelle territoriale vaste

- Villages en Scènes dans le Layon
- Scènes de Pays dans les Mauges
- Villes en scène dans la Manche

Afin de susciter l'adhésion de la population, et des acteurs culturels locaux, nous suggérons de lancer un concours d'idée. Ce concours d'idée s'adressera tant aux élus, qu'aux associations locales, aux bibliothèques, écoles de musique ou au réseau de l'Education Nationale .

2. LA CHARTE GRAPHIQUE ET UN LOGO

Il conviendra d'adopter une charte graphique dès la première année afin d'identifier clairement aux yeux du public la mise en place d'un projet culturel global axé autour du spectacle vivant à l'échelle du Pays Loire Angers.

Cette charte qui devra comporter un visuel dynamique sera déclinée sur tous les supports de communication qui véhiculent le projet :

- Papiers à en-tête.
- Outils de communication
- Dossier de presse.
- Signalétique d'accueil

3. LES OUTILS DE COMMUNICATION PRECONISES

Pour la saison de lancement, nous préconisons les outils de communication suivants :

- 30 000 plaquettes par saison
- 250 affiches par spectacle accueilli
- La création d'un site internet dédié

En outre des relais de communication devront être trouvés dans les journaux municipaux, les outils de communication des EPCI, les réseaux associatifs ou tout autre support susceptible de véhiculer l'information concernant la programmation.

Les lieux de diffusion seront les mairies, les bibliothèques, les commerces à l'échelle locale ainsi que des lieux ou des institutions culturels à l'extérieur du territoire.

4. EVALUATION DU BUDGET COMMUNICATION

A ce stade, nous l'évaluons à 15 000 €.

Le management

1. LA NECESSITE DU RECRUTEMENT D'UN PROFESSIONNEL DE LA CULTURE

Conduire une programmation de spectacles vivant à l'échelle du Pays Loire Angers suppose le recrutement d'un professionnel de la culture à l'année n-1.

Il mettra ce temps à profit pour :

- Analyser les dynamiques territoriales,
- Visiter les lieux de spectacles et élaborer les fiches techniques des lieux d'accueil,
- Prendre contact avec les partenaires locaux des territoires de programmation,
- Programmer la première saison de spectacles,
- Constituer l'équipe d'intermittents qui travaillera à ses côtés.

Nous signalons à cet égard qu'un programmeur ne peut pas élaborer une programmation sur « catalogue » ou en visionnant des DVD de spectacles. La programmation nécessite de nombreux déplacements pour voir sur scènes des propositions. Seule une sélection sera retenue pour élaborer la programmation de Pays.

Nous proposons ci-après le profil de recrutement du professionnel :

Définition du profil :

Un professionnel bénéficiant d'une expérience de programmation dans le domaine du spectacle vivant ou professionnel bénéficiant d'une expérience dans une collectivité au sein d'un service culturel

Principales missions :

- Mise en place d'une programmation de spectacles vivants à l'échelle du Pays : sélection des compagnies invitées, détermination des lieux de représentations, élaboration des budgets, communication, accueil des artistes, relations avec le public
- Construction et suivi des partenariats
- Recherche de financement auprès des partenaires institutionnels

Qualités requises

- Profil de généraliste de la culture dont les missions comprendront une part importante d'administration et d'assistance aux structures culturelles existantes (bibliothèques, écoles de musique, associations,...)
- Capacité à élaborer une programmation artistique
- Bonne connaissance du secteur associatif
- Qualités de gestionnaire

Salaire

Nous recommandons du recrutement pour ce poste d'un professionnel qui bénéficie d'une expérience professionnelle avec soit un profil fonctionnaire comme un attaché 3^{ème} échelon (salaire 32 500 €) ou un programmateur, responsable de secteur/conseiller artistique, échelon 3 (salaire grille Syndeac 35 750 €) .

Dans l'hypothèse de recruter un jeune professionnel, il conviendrait de prévoir un salaire de 30 000 € pour un salaire équivalent à celui d'un attaché 1^{er} échelon de la fonction publique.

En outre, ce responsable de programmation devra être assisté d'une secrétaire comptable à mi-temps.

Salaire estimé à 750 euros bruts par mois.

2. LA POLITIQUE TARIFAIRE

Pour répondre à l'objectif de développer les consommations culturelles auprès du plus grand nombre (démocratisation culturelle), nous suggérons de pratiquer une politique tarifaire attractive

Ticket unité adultes :	10 € pour petites et moyennes formes 13 € pour des grandes formes
Ticket unité enfant :	7 € pour des petites et moyennes formes 9 € pour chanson et musique du monde

Des pass pourront être proposés à partir de 8 spectacles invitant ainsi des spectateurs à se déplacer sur le territoire d'une autre Communauté de Communes ou dans un coopération intercommunale à l'échelle de l'agglomération.

Approche budgétaire globale pour une saison

Coûts artistiques	98 000
Coûts techniques	46 513
Communication	15 000
Personnel	
Directeur	32 500
Secrétaire (1/2 temps)	12 500
Animations périphériques	3 000
Frais d'administration (téléphone, fax, consommables, ...)	2 000
Frais de mission/réception	4 000
Frais de déplacement	3 500
Divers	2 000
	<hr/>
TOTAL	219 013

Ce budget constitue une première approche des montants des dépenses dans le cadre d'une saison comprenant 20 spectacles grand public et 7 représentations scolaires.

A titre d'exemple nous pouvons comparer avec les budgets de Villages en scènes.

Fiche synthétique
Présentation de villages en scène du Pays Loire en Layon

Date de création	2000
Objectifs	Permettre l'accès aux arts vivants par l'irrigation du territoire Associer les communes et les acteurs au développement culturel Favoriser la découverte d'artistes en émergence, de jeunes talents Démocratiser les pratiques par une politique tarifaire accessible Développer la communication sur l'offre artistique du Pays Favoriser les échanges entre la population et les artistes Améliorer les qualités de l'accueil des spectacles et du public
Nombre de spectacles par an	Entre 17 et 23 en fonction des années
Personnel fixe	1 chargé de mission responsable de la programmation 1 secrétaire/comptable à 1/5ème
Nature de la programmation	Musiques, humour, théâtre/conte, chanson, danse, nouveau cirque, ...
Prise charge du Pays du Layon dans villages en scènes	Programmation artistique Choix des dates et heures en concertation avec partenaires locaux Communication de la saison Mise en place des abonnements Participation à l'accueil des spectacles avec les structures accueillantes (participation à la billetterie) Prise en charge de la programmation scolaire
Prise en charge des programmeurs locaux	Accueil des artistes et des techniciens (repas, hébergement, ...) Participation financière à l'accueil des spectacles en fonction de la taille des communes (4 catégories de tarifs dégressifs) La gestion de la billetterie. Les partenaires locaux perçoivent les recettes de billetterie La communication locale (presse, diffusion des affiches et des tracts, ...)
Communes impliquées	18 communes sur 44 ont accueilli des spectacles avec des partenariats soit avec des communes seules, soit communes-associations locales ou associations seules
Tarifs	Tarif plein : 10 € Tarif réduit : 7 € (scolaires, étudiants, demandeurs d'emplois, groupes de + de 10 personnes) Tarif jeunes : 5 € (- de 18 ans) Abonnement : à partir de 5 spectacles avec TP 7 € et TR 5€ par spectacle. Pour l'ensemble de la saison : 80 €

Communication	<p>Une communication globalisée à l'échelle du pays avec :</p> <p>Une plaquette de saison (7 000 exemplaires)</p> <p>Des tracts et affiches en fonction des projets distribués par les partenaires du projet d'accueil.</p>
Fréquentation du public	<p>Entre 2 762 et 4 384 en constante progression</p> <p>Nombre moyen de spectateurs par spectacles 151 en 2005/2006</p>
Répartition des charges Village en scènes (base 2005/2006)	<p>Budget artistique : 70 000 €</p> <p>Budget technique : 20 000 €</p> <p>Communication : 7 500 €</p> <p>Fonctionnement 43 000 € dont 40 000 € masse salariale</p> <p>Total : 140 000 €</p>
Les ressources (b 2005/2006)	<p>Syndicat Pays : 10 000</p> <p>Communes : 22 273</p> <p>Département : 35 000</p> <p>Mécénat 2 000</p> <p>Billetterie</p> <p> Scolaires 8 016</p> <p> Tout public 11 203</p> <p> Abonnés 1 496</p> <p>Divers 17 243</p> <p>(aides au projet DRAC, C. Régional, ADDM, ...)</p>
Le soutien du pays et de villages en scènes	<p>Festivals</p> <p>Ecoles de musiques (faible taux de scolarisation entre 0,7 et 1,4 % selon les EPCI)</p> <p>Les médiathèques</p>

Annexes

Les enjeux d'une programmation culturelle

1. 1 AU-DELA DE LA DIFFUSION DE SPECTACLES

- Une saison culturelle ne se résume plus à accueillir des spectacles en diffusion mais est élargie à une palette beaucoup plus vaste d'interventions : travail de médiation en faveur des publics, projets pédagogiques, résidences d'artistes, coproductions de spectacles, ...
- Une mise en place de saison implique de constamment repenser la programmation et le projet culturel en fonction de l'environnement. Ce qui est vrai une année ne l'est plus forcément l'année suivante d'où la nécessité de sans cesse développer, repenser, remanier les programmations. Par essence, une programmation est évolutive.
- Des enjeux politiques et identitaires pour le territoire : elle peut être un outil de construction d'un territoire en quête d'image. Elle peut renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire.
- Un enjeu démocratique : favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture (objectif affiché dans la charte de développement du Pays) mais également ouverture de la programmation vers les cultures du monde, ... et plus généralement vers la diversité culturelle.
- L'ouverture et le décloisonnement : la mise en place d'une programmation implique une ouverture et un décloisonnement des services et des actions. La politique culturelle doit être intégrée dans la stratégie générale de la collectivité.

1.2. LE CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE DE LA SAISON

- La stratégie culturelle des élus dans le contexte territorial et les enjeux d'aménagement du territoire. Cette action doit s'inscrire dans la durée : la continuité dans l'action est fondamentale. L'action politique doit légitimer la mise en place de la saison culturelle (présence des élus aux temps forts, permanence de crédits affectés à la programmation, relais auprès des instances politiques et des partenaires).
- Les objectifs attendus :
 - Réaliser un travail de fonds en faveur des publics et sur la diversité culturelle
 - Toucher des publics spécifiques
 - Soutenir et donner à voir la création contemporaine
 - Conduire des actions éducatives et pédagogiques
- L'environnement territorial : le territoire du Pays est spécifique du fait de plusieurs facteurs :
 - Une métropole régionale au rayonnement culturel très fort et avec des équipements et équipes disposant d'une reconnaissance nationale
 - Une agglomération disposant d'une offre culturelle mais inégalement répartie sur le territoire et une accessibilité très aisée vers Angers.
 - Trois EPCI de périphérie avec un développement culturel très inégal.
- La connaissance des publics :
 - Une population urbaine ayant une pratique culturelle plus développée et une facilité d'accès à une offre de qualité et diversifiée

- Une population disposant d'un inégal accès à l'offre culturelle sur le territoire de l'agglomération : une première couronne plutôt bien dotée et une seconde et troisième couronne plutôt moins bien dotée.

1.2 Repérages du contexte territorial

- L'accessibilité à une programmation culturelle et les liaisons en transports en commun
- Le ou les degrés d'urbanisation
- Les réseaux de proximité : exemple la programmation culturelle du Pays du Layon
- Quel rayonnement(s) pour une programmation de Pays ?
- Les partenariats à imaginer

De multiples facteurs à prendre en compte

2.1 LE MODE DE GESTION DE LA SAISON

- La régie directe, régie dotée de personnalité ou autonome : la collectivité contrôle le fonctionnement. La rigueur de la gestion diminue les risques de dérives. Cependant, système lourd et pas toujours adapté à la gestion
- La gestion déléguée sur la base d'un cahier des charges (gérance, affermage,...).
 - Association loi 1901
 - SEM (peu adaptée)
 - EPCC

2.2. LE BUDGET A MOBILISER

- Le spectacle vivant : une activité structurellement déficitaire
- Des postes budgétaires à lister

Les dépenses	Les recettes
<ul style="list-style-type: none"> · Salaire de l'équipe administrative (1 responsable de programmation+ secrétariat au minimum) · Le budget de fonctionnement de l'administration · Frais déplacements du programmateur · Les cachets des artistes · Les défraiements · Les frais techniques · La communication 	<ul style="list-style-type: none"> · La billetterie · Autres recettes propres (bar, ...) · Le concours financier du pays · La participation des communes · Subvention du département, Région et Etat · Autres subventions · Le mécénat

2.3 LES LIEUX DE DIFFUSION

- Repérage des salles pouvant accueillir les spectacles (cf . état des lieux rapport de diagnostic) et détermination de leur capacité à accueillir quel type de spectacle.
- Repérages des lieux extérieurs susceptibles d'accueillir des spectacles
- Vérification de leur degré d'équipement et du parc de matériel disponible
- Vérification de leur aptitude à accueillir une équipe artistique : il faut porter une attention particulière au confort des artistes
- Réalisation de leur fiche technique avec les caractéristiques spécifiques

2.4 LA POLITIQUE TARIFAIRE

- Trouver le juste milieu entre souhait d'accueillir le plus grand nombre et la capacité à générer des recettes propres :
 - Tarif unitaire pour les spectacles
 - Modalités du tarif réduit (enfants, étudiants, chômeurs, personnes âgées, ...)
 - Abonnement
 - Tarification des animations pédagogiques et des actions de médiations vis à vis des publics
- La billetterie : un choix de système à opérer (billetterie manuelle ou choix d'un logiciel de billetterie ?)

La mise en œuvre de la programmation

3.1 LA CONSTITUTION DE L'EQUIPE

Une programmation de pays relève d'une compétence voire de plusieurs compétences professionnelles.

A ce stade de la réflexion il semble déterminant de prévoir au minimum 2 personnes :

- Un responsable de la programmation/directeur de projet ayant pour mission :
 - Conception et mise en œuvre du projet culturel
 - Responsabilité de la bonne exécution des projets
 - Management des équipes et gestion administratives du personnel
 - Communication
 - Gestion des budgets
 -
- Une assistant(e) ayant pour mission :
 - Accueil téléphonique
 - Secrétariat
 - Gestion du fichier spectateurs
 - Assistance à la communication
 - Comptabilité
 - Gestion et suivi des contrats.

Pour la direction technique des projets, il pourra être fait appel à des intermittents du spectacle.

En outre, il peut être envisagé l'assistance d'un comité de programmation constitué par des représentants des communes accueillant des spectacles ayant pour but une meilleure appropriation du projet par les acteurs locaux.

3.2 LA PROGRAMMATION

3.2.1. *La nécessité d'intégrer des réseaux*

Programmer une saison culturelle ne s'improvise pas : en aucun cas il ne peut s'agir d'un achat « sur catalogue ». Il convient pour le programmateur de se déplacer pour voir des spectacles et rencontrer des artistes. Afin de sélectionner la programmation, le programmateur devra en voir un grand nombre pour n'en retenir que quelques uns.

Quelques facteurs de réussites :

- Rejoindre des réseaux professionnels (ex Réseau Chaînon spécialisé dans le domaine des musiques actuelles et des spectacles jeune public)
- Se déplacer dans des festivals, vitrines de l'offre de spectacles (Avignon pour le théâtre et la danse, Aurillac pour les arts de la rue, Châlon en Champagne pour le cirque, ...) et dans les théâtres
- Institutions et structures spécialisées : Onda, ADDM, Musique et danse en région, ...
- Annuaires et revues spécialisées

3.2.2. *L'esquisse d'une saison culturelle*

- Une saison s'épanouit le plus fréquemment sur l'année scolaire. Deux hypothèses peuvent se rencontrer :
 - Une programmation présentée avec une visibilité annuelle
 - Une programmation programmée en deux temps 1^{er} et 2^{ème} semestre

Afin de densifier l'événement et compte tenu de l'itinérance, nous proposerions de réaliser une programmation annuelle.

- Tenter d'harmoniser les calendriers des divers acteurs de la saison et vérifier la pertinence des dates de programmations dans chaque ville.
- S'appuyer sur les relais locaux. A l'instar du Pays Loire en Layon qui bâtit sa programmation en s'appuyant soit sur les municipalités, soit sur des associations locales ou des établissements d'enseignements (écoles de musique et de danse), bibliothèques.

3.2.3. *La communication de la saison*

- Faire le choix du type de communication : compte tenu du contexte, il s'agirait d'une communication unique à l'échelle du territoire avec une plaquette, un abonnement unique, une stratégie de communication unique. Une autre alternative viserait à réaliser une plaquette par EPCI mais dans ce cas on perd une lisibilité d'action à l'échelle du pays.
- Définition d'un visuel pour la communication : création d'une charte graphique déclinable au fil des saisons
- Définitions des outils de la communication et diffusion: plaquette, affiches, tracts (flyers), site internet , modalités de la diffusion, et planning de la communication

- Les relations publiques et les médias : constitution du fichier presse, réalisation de dossiers de presse et communiqués, organisation d'une conférence de presse de lancement de saison.

3.2.4. Les modalités de l'accueil des artistes

Quelles seront les modalités de l'accueil des artistes ?

Deux options peuvent être envisagées :

- Soit l'accueil est réalisé par l'équipe professionnelle
- Soit l'accueil est réalisé par les communes ou structures accueillantes (à l'image de ce qui est fait dans le Layon) permettant ainsi de générer des rencontres entre le milieu associatif, la pratique amateur et les artistes professionnels.

3.2.5. L'accueil des publics

Dans l'hypothèse de deux personnes recrutées pour l'administration de la saison culturelle, et compte tenu du faible effectif, nous proposons que l'accueil des publics soient réalisés par les acteurs de la communes accueillant les spectacles.

Toute autre solution risquerait d'augmenter singulièrement les coûts de la saison culturelle en supprimant de surcroit l'implication locale.

Cette procédure est mise en place dans le Layon.

3.2.5 L'évaluation de la saison

Toute pratique professionnelle doit prévoir un temps d'évaluation qui permettra de poursuivre ou d'infléchir le projet culturel. Il faut du temps pour trouver le rythme de croissance et il est probable qu'il soit nécessaire de faire des ajustements les premières années.

De plus, la fidélisation des publics est longue à se réaliser et ce travail de fond nécessite du temps.

Les résidences artistiques

Il y a différentes manières d'envisager les résidences d'artistes dans un lieu et différentes manières, en termes de moyens, de soutenir et accompagner un projet de création.

- Les résidences peuvent être courtes et permettre à une équipe artistique de finaliser un spectacle dans un espace scénique avant sa création publique. Celles-ci nécessitent au minimum la mise à disposition de l'espace scénique et l'installation technique nécessaire pour 5 à 10 jours.
- Elles peuvent être plus longues et offrir à une équipe sur la durée un espace de travail régulier pour les répétitions jusqu'à la finalisation technique du spectacle. Elles nécessitent la mise à disposition d'une salle de répétition pour quelques semaines, soit le temps de la création (3 à 10 semaines selon les formats de spectacles, la durée prévue, le nombre d'interprètes...) Elles peuvent se poursuivre par la mise à disposition de l'espace scénique et l'installation technique nécessaire pour 5 à 10 jours afin de présenter le spectacle au public

D'une manière générale, et telle que la terminologie de résidence est appréhendée au niveau national, il est nécessaire de prévoir au minimum l'hébergement de la compagnie (quand cela est nécessaire) et si possible les frais de repas pendant le séjour. Les coûts d'une résidence comprennent donc :

- L'installation technique de la salle
- Les locations techniques nécessaires.
- La prise en charge du personnel technique pour l'installation de la salle et le temps de la résidence.
- La mise à disposition d'hébergement ou la prise en charge de celui-ci à l'hôtel.
- La prise en charge des repas ou le versement des indemnités journalières de défraiements.

Enfin l'accueil en résidence de création d'une compagnie fait apparaître la structure d'accueil comme co-productrice du spectacle répété. Il est donc d'usage, quand cela est possible pour la structure, en plus de l'apport en nature lié à la résidence de contribuer, par le versement d'une somme en numéraire, aux frais de productions (salaires, administration, scénographie ou costumes...).

Chaque projet artistique étant singulier, les besoins des équipes artistiques sur un projet le sont souvent également. Ainsi chaque résidence se construit avec l'équipe et certains des cadres proposés ici peuvent varier selon les projets (ex : une compagnie qui travaille un spectacle de rue peut avoir simplement besoin d'un espace sans installation technique, lumières... ainsi que pour répéter).

Par ailleurs, il est d'usage pendant les résidences, et particulièrement les résidences longues, que les équipes artistiques tissent des liens avec des structures, des

associations, des collèges et lycées localement et interviennent auprès de la population au travers différentes actions dites « de sensibilisation ». Les résidences d'artistes bénéficient de plusieurs dispositifs de soutien dans les Drac, les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux.